

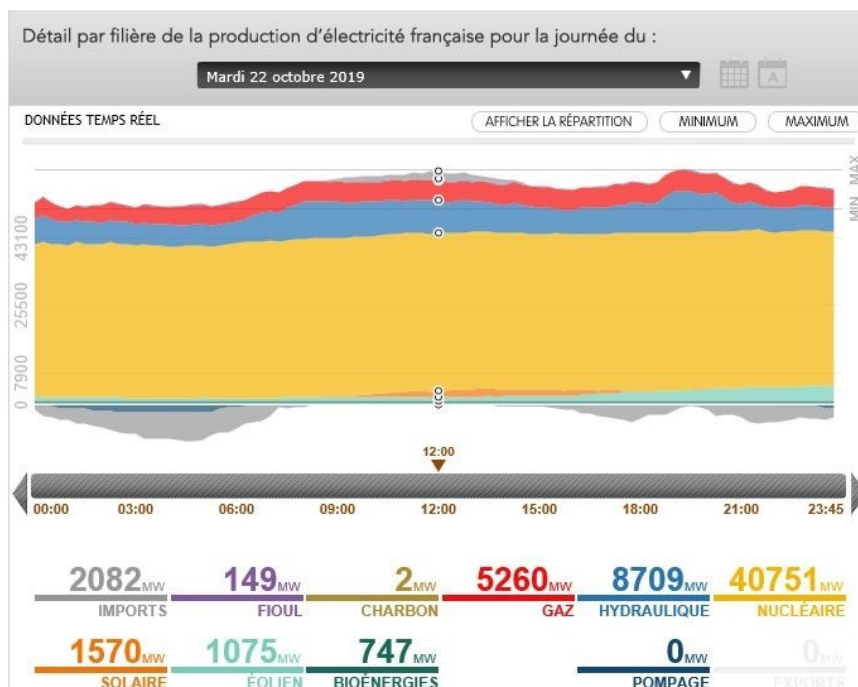


Bonjour

Voici quelques nouvelles qui nous ont par intéressantes à vous communiquer et comme sur le site les liens sont **[mis en gras et en rouge](#)**

Sur le site de **[RTE](#)**, on peut découvrir que

- le 7 octobre 2019 vers 21 h la France est passé à côté d'un black out, «Avec la montée en puissance des interconnexions électriques en Europe et des énergies renouvelables intermittentes comme les éoliennes, ce genre d'évènement risque de se produire plus fréquemment», explique **[aux Echos Nicolas Warren](#)** le président de l'Uniden, l'association qui regroupe les groupes industriels électro-intensifs. RTE s'est sentie obligé de **[diffuser un communiqué](#)** pour dire que tout est normal !
- le 22 octobre, de 8 h 45 à 14 h 45, la production était inférieure à la consommation, ce qui fait que RTE a été obligé d'importer ; au moment du pic de consommation de 60 345 MWh à 12 h , l'éolien produisait 1 075 MWh, le Gaz 5 260 MWh et il était importé 2 082 MWh. **Que se passera-t-il lorsque la consommation en hiver avoisinera les 90 000 MWh vers 19 h un jour sans vent ? Serons-nous obligés d'importer l'électricité produit par les centrales à lignites allemandes ?**
- le facteur de charge moyen de l'éolien était en juillet et août de 13,9%, participait en moyenne à 4,3 % de la production totale alors que RTE en exportait en moyenne 14%. *Que penser de la publicité qui prône les énergies vertes avec comme symbole l'éolien ?***



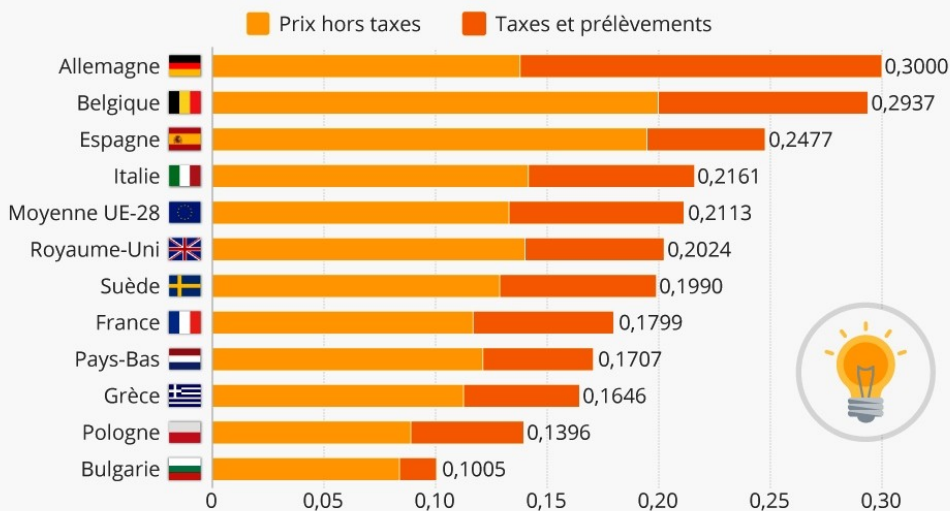
Allemagne :

- net ralentissement des constructions éoliennes terrestres « ***un recul de 82% sur les 12 derniers mois*** ». Dans ce texte du site **[LesSmartsGrid](#)**, on y apprend que la filière thermique produisait en 2017 plus de 50% de la production totale alors que la filière éolienne n'en produisait que 16%.
- Puissance fantôme : 364 millions d'euros pour rien.** Expansion lente, réseaux encombrés : Au premier trimestre de 2019, l'Agence fédérale des réseaux a versé environ 364 millions d'euros aux exploitants d'éoliennes, pour une électricité jamais produite. Le phénomène "**[flux fantôme](#)**" documente les problèmes du retournement énergétique allemand.

- l'électricité devient de plus en plus chère en Allemagne d'après le journal Bild : La taxe EEG destinée à promouvoir l'électricité verte en Allemagne devrait augmenter de 5,5% en 2020 et s'élèverait à 6,756 cents le kilowattheure au cours de la prochaine année. Actuellement, il est de 6,405 cents.

## Le prix de l'électricité en Europe

Prix de l'électricité dans une sélection de pays en 2018 (en euro par kilowattheure) \*



\* Deuxième semestre 2018. Pour une consommation comprise entre 2 500 et 5 000 kWh, taxes et prélèvements inclus.

Source : Eurostat



statista

Italie : la mafia utilise des parcs éoliens blanchissant de l'argent

Finlande : Une étude d'Atte Harjanne & Janne M. Korhonen se penche sur le concept d'énergies « renouvelables » et l'accuse d'être « incohérent et trompeur ».

Norvège : La résistance de la population peut entraîner un arrêt du développement de l'énergie éolienne


Mexique : La communauté d'Unión Hidalgo, dans l'Etat d'Oaxaca au Mexique, reproche à EDF de n'avoir pas respecté « ses droits humains et ses libertés fondamentales » dans la mise en œuvre d'un nouveau projet d'une centaine d'éoliennes à construire sur ses terres.

Etats-Unis : deux acousticiens succombent au syndrome de l'éolienne : « ...Nausées, perte d'appétit, vertiges, vertiges, étourdissements, incapacité de se concentrer, désir accablant de sortir et anxiété. Nous avons été soulagés, à plusieurs reprises, en nous éloignant de plusieurs kilomètres. »

Vous pouvez télécharger

- Le Communiqué de Presse de la FED du 15/10/2019 : *L'acceptabilité de l'éolien terrestre est une imposture.*
- Les powerpoints de l'APPGE dénonçant les dangers des éoliennes
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la mortalité de l'avifaune année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette
- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/



 **Merci de nous adresser de nouveaux adhérents et de nouveaux donateurs**, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

**Téléchargez le bulletin d'adhésion** et transmettez le à vos amis ou connaissances

Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- **maître IZEMBAR**D au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

**Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.**

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

Préservez nos milans royaux et nos chiroptères ; le bilan du parc de la **Luzette est catastrophique** pour les Chauve-souris

*N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis*

## Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé**.

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement**.

## N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED 06.43.80.15.87 [gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#) 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)